

Dépot légal

Le Procès de la République

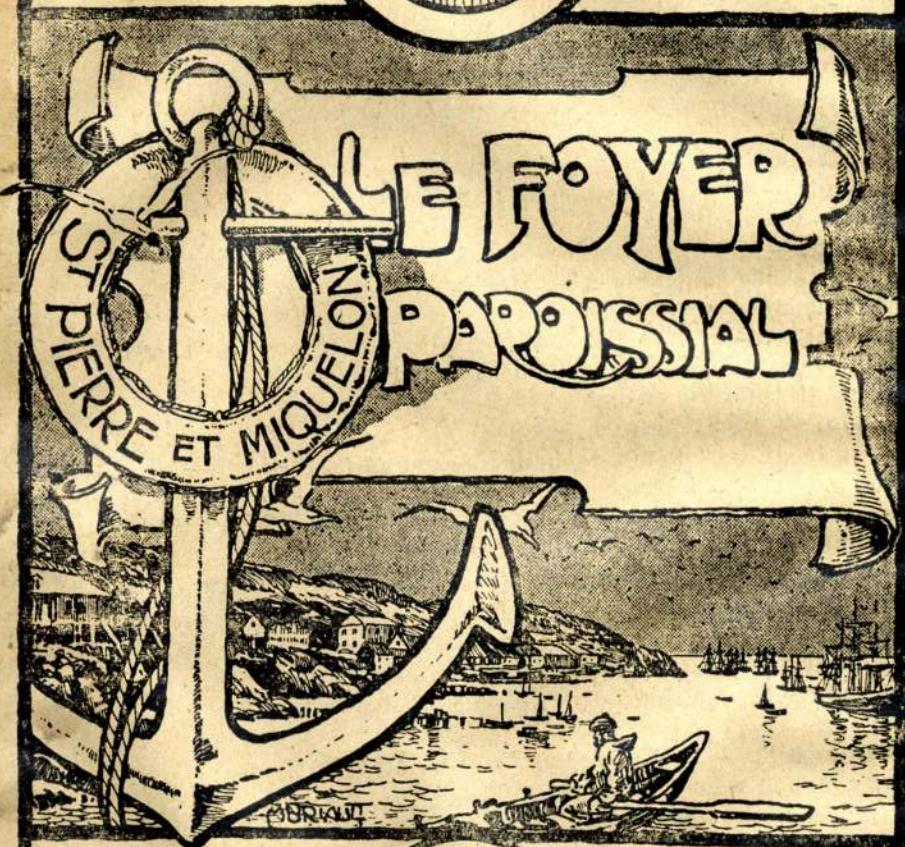
10. mar. 1924

1^{re} Année

N° 2

FÉVRIER

1924.



ABONNEMENT
(servi par la Poste)

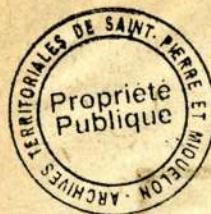
France . . . 5 fr.
Etranger . . . 6 fr.



ADMINISTRATION

Au Presbytère
de Saint-Pierre.





Paroisse de Saint-Pierre

MARS -- Mois consacré à SaintJoseph

1. **Samedi.**-- Jour du Saint Rosaire — A 7 h., messe de la Confrérie.— Le soir, à 6 h., chapelet, litanies et bénédiction.
2. **Dimanche de la Quinquagésime.**--A la Grand'Messe, exposition du T. S. Sacrement, pour les prières dites des **Quarante Heures**.
A 2 h., Vêpres, chapelet., — A 6 h., Complies, procession du T. S. Sacerdotal à l'intérieur de l'église, puis chant du psaume **Miserere** et bénédiction.
— **N. B.** Les quêtes de ce jour sont aux profit des écoles chrétiennes.
3. **Lundi.**-- A 8 h., exposition du T. S. Sacrement.— Le soir, à 6 h., Complies et bénédiction.
4. **Mardi.**-- A 8 h., exposition du T. S. Sacrement.— Le soir, à 6 h., Complies, amende honorable et **Te Deum**.
5. **Mercredi des Cendres**.— Commencement du Carême.
A 8 h., avant la messe, bénédiction et imposition des Cendres . — Le soir, à 8 h., Office: instruction, imposition des Cendres aux personnes qui n'ont pu assister à l'Office du matin; bénédiction.
6. **Jeudi**. — A 8 h., messe des Ecoles.
7. **Vendredi**.— 1^{er} du mois; jour de l'Association du S.-Cœur.—A 7 h., exposition du T. S. Sacrement et messe. — Le soir, à 8 h., exercice du Chemin de la Croix; Consécration au S.- Cœur, bénédiction.
9. **Dimanche**.— 1^{er} du Carême .
11. **Mardi.** — Jour du Tiers-Ordre. — A 7 h., messe des Tertiaires.
12. **Mercredi.**— Le soir, à 8 h., Office du Carême : instruction,bénédiction.
13. **Jeudi.** — A 8 h., Messe des Ecoles.
14. **Vendredi.**—Le soir à 8 h., exercice du Chemin de la Croix, bénédiction.
16. **Dimanche.** — 2^e du Carême (3^e dim. du mois).— A la messe de 8 h., communion mensuelle des jeunes filles.
19. **Mercredi.**— Fête de Saint Joseph: jour de l'Association des Mères Chrétiennes,— A 7h.1/2,messe avec chants. — Le soir à 8 h.,Office: sermon et bénédiction.
20. **Jeudi**.— à 8 h., messe des Ecoles.
21. **Vendredi**. -- Le soir à 8 h.,exercice du Chemin de la Croix,bénédiction.
23. **Dimanche.** — 3^e du Carême (4^e du mois),A la messe de 8 h., communion mensuelle des garçons .— A 2 h., Vêpres, instruction pour l'ouverture de la mission des hommes et des jeunes gens. — Après les vêpres, réunion mensuelle des Enfants de Marie au pensionnat.
N. B. -- A partir de demain, lundi, 24 mars, jusqu'au vendredi suivant, il y aura, le soir, à 8 h. une instruction suivie de la bénédiction



du T. S. Sacrement, spécialement pour les hommes et les jeunes gens.

25. **Mardi.** -- **Fête de l'Annonciation.** -- Après la messe de 8 h., bénédiction du T. S. Sacrement.

27. **Jeudi.** -- A 8h., messe des Ecoles.

29. **Samedi.** -- A 7h., messe mensuelle des Enfants de Marie. -- Le soir, à 6 h., chapelet, litanies et bénédiction.

N. B. --- Dans la soirée, confessions des hommes.

30. **Dimanche : 4^e du Carême.** -- A 7h., messe, avec chant du Credo et communion générale des hommes et des jeunes gens. -- A 2h., vêpres sermon de clôture de la mission et bénédiction apostolique.

31. **Lundi.** -- Retraite des enfants.

N. B. -- Cette retraite dure 3 jours. -- Réglement: A 8h. moins le quart, réunion à l'église, pour la prière, sainte messe. -- A 11 h. 1/4, réunion à l'église: instruction.--A 4 h. 1/2, instruction, bénédiction.

ATTENTION!

Voici le **Carême**, le temps où tout chrétien doit donner une place plus grande à la prière, à la pénitence, à l'audition de la parole de Dieu.

Cette obligation ne regarde pas seulement ceux que leur âge soumet aux lois du jeûne et de l'abstinence : elle concerne aussi les enfants.

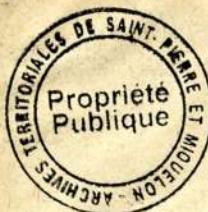
Les parents ne sauraient accoutumer trop tôt ces petits chrétiens au devoir de la mortification, ni les habituer trop vite à la pratique du sacrifice. La suppression, à la table de famille et ailleurs, de quelques desserts qui flattent plus spécialement la gourmandise de l'enfant, sera l'un des moyens d'y parvenir.

On les fera aussi entrer dans l'esprit du Carême en leur demandant, avec explications à l'appui, de se vaincre dans leurs répugnances à accepter tel ou tel mets qui leur plaît moins, ou en les invitant à réprimer plus énergiquement leurs défauts.

On exigera, par exemple, qu'ils s'appliquent mieux à l'étude du catéchisme, ainsi qu'à tel ou tel travail scolaire pour lequel ils se sentent moins de goût et d'aptitude.

On les accoutumera à une obéissance plus généreuse, plus joyeuse, plus prompte.

On attirera leur attention sur l'esprit de charité et de justice avec lequel ils doivent traiter leurs semblables.



PRESCRIPTIONS DU CARÈME

et autres jours de l'année

Article 1^{er}. — Nous rappelons au Fidèles de Saint-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits pas l'Eglise comme pratiques de pénitence.

Art. 2. — La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. — Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse.

Les jours où l'usage de la viande est permis, le mélange de la viande et du poisson est aussi autorisé.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants:

Tous les vendredis de l'année ;

Chaque mercredi de Carême ; (1)

Les 3 jours des Quatres Temps;

Aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption et de la Toussaint tombent un vendredi, la loi de l'abstinence aussi bien que celle du jeûne sont suspendues.

Art. 4. — La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet du prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes, des pâtes et une petite quantité de poisson. — L'usage des œufs est interdit à la collation.

Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. — Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^e année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ;

Les 3 jours des Quatre-Temps;

Aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël excepté si l'une de ces vigiles tombe un dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence* :

Les mercredis et vendredis ;

Les 3 jours des Quatre-Temps.

On ne peut donc faire, ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence* :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis.

Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent

(1) a lieu du Samedi (*Indult. du 30 Jan 1923*)



pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. — En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens.

Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété et de charité.

Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4^e Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe ; — en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques, si ce n'est que de l'avis de son propre pasteur, il juge plus à propos de différer la communion pendant quelque temps, pour une cause juste et raisonnable.

Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le quatrième dimanche de Carême et finira le jour de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 25 février 1924

Ch. HEITZ,
Préfet Apostolique.

Chronique de Saint-Pierre Actes paroissiaux du 15 janvier au 15 février 1924.

BAPTÈMES. — Sont devenus, par le Sacrement de Baptême, enfants de Dieu et de l'Eglise:

16 Janvier 1924 : Jeanne-Marie Flandigan. Parrain: Ange-Louis Tonnerre; marraine: Joséphine Casamayor.

21 Janvier 1924 : Renée-Henriette Lenorais. Parrain : Henri Josseaume; marraine: Solange Lecourtois.

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage:

26 Janvier 1924 : Félix-Olivier-Marie Littré et Fernande - Marie-Joseph Lubierraga.



2 Février 1924 : Maurice-Ferdinand Abraham et Marie-Madeleine Madé.

SÉPULTURES: Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne en attendant la résurrection des corps:

16 Janvier 1924 : Gratien-Edouard Girardin (85 ans).

17 Janvier 1924 : Eugénie Derible, née Leblanc (44 ans).

21 Janvier 1924: Marie-Françoise Yvon (75 ans).

23 Janvier 1924 . Francis Couépel(2 mois).

30 Janvier 1924 : Ignacio Artano (49 ans).

30 janvier 1924 : Marie Girardin (65 ans).

Hommes de St-Pierre et Miquelon !

Vous souvient-il du magnifique spectacle de l'an dernier, quand les hommes ont rempli leur devoir pascal ?

Eh bien ! cette année encore, vous retrouverez, au fond du cœur, votre foi, votre conviction. Vous les montrerez en suivant « votre mission » et en faisant « vos Pâques ».

Le Chrétien qui fait ses Pâques, c'est un Chrétien qui fait « ses devoirs ».

Dieu qui est le Maître commande; Dieu qui est aussi le Père vous attend. Il veut ravitailler votre âme: « Venez à moi, vous qui travaillez et qui peinez, et je vous referai ! ».

Il ne s'agit pas de se laisser arrêter par des prétextes, de mauvais prétextes.

Daucuns ne veulent pas de la confession parce qu'ils ne veulent pas de la conversion..

Ils ne se soucient pas de respecter le dimanche... de payer leurs dettes... de rompre cette liaison... de lâcher cette habitude... Ils ont leurs idées sur les devoirs du mariage, et ils entendent continuer... etc., etc.

Voilà ce qui fait craindre la confession et arrêter encore des Pâques. Est-ce vrai ?

Mais alors, ils sont *ligotés*, ceux-là, par quelque chose: une passion, une habitude... la peur du voisin...

Donc, plus que d'autres, ils auraient besoin de régler les affaires de leur âme en se rapprochant du Bon Dieu; et pour cela il faut un geste de liberté.

Dans nos paroisses, y aura-t-il des abstentionnistes ? — Non, n'est-ce pas

Si c'est nécessaire, vous serez des *entraîneurs*. Ceux qui *entraînent* sont ceux qui se mettent *devant*, qui encouragent, qui excitent, qui font marcher.

Est-il plus difficile d'entraîner des camarades au bien que de les entraîner



au combat, comme l'ont fait tant de braves sur les champs de bataille ?

Dans les deux cas, que faut-il ? — Du cœur et de la volonté !

Et cela sort de convictions profondes : J'entraîne mon camarade, mon ami au bien parce que je l'aime, et parce que c'est mon devoir de chrétien.

Cours de Catéchisme

Le dernier numéro du *Foyer Paroissial* a publié le règlement des cours de Catéchisme pour les enfants qui fréquentent l'école communale de St-Pierre, ou qui ne vont à aucune école.

Disons aujourd'hui que les parents de ces enfants ont dû recevoir — et recevront chaque mois — un bulletin de notes destiné à les renseigner sur les points suivants : Legons de catéchisme; Explications; Histoire Sainte; Tenue et conduite; Absences (catéchisme); Tenue à l'église; Absences (grand'messe, vêpres) .

Inutile d'ajouter que les parents dont les enfants fréquentent les écoles libres peuvent être rassurés au sujet de la formation religieuse de leurs fils et de leurs filles.

Echos du Mois.

Le Christ du Tribunal. — Après l'incendie qui consuma, le 2 novembre 1902, l'église, le presbytère et le Palais de Justice de notre ville, le beau Christ en bronze qui ornait la salle d'audience du tribunal fut retiré intact des décombres.

Réinstallé tout récemment dans le prétoire du nouveau palais, il n'aura présidé que bien peu de temps à l'œuvre de la justice. En effet, le 15 janvier dernier, comme on le sait, le feu détruisait encore le tribunal. Le Christ fut retrouvé dans les ruines, mais cette fois complètement déformé. Nous croyons savoir que des mains pieuses ont recueilli cette relique. Celle-ci, telle qu'elle est, semble dire : Patience ! Je serai bientôt remplacé dans le nouveau monument qui, prochainement, s'élèvera près de la Maison du Bon Dieu !



Nécrologie. — Avec Edouard Girardin, mort le 16 janvier dernier, à l'âge de 85 ans, la Société des Marins de St-Pierre a perdu un de ses plus anciens membres. Ce vétéran de la mer — il avait été patron ayant à peine seize ans — était universellement aimé; et les Sociétaires lui avaient décerné, il y a quatre ans, le titre de président d'honneur. Sur sa tombe, M. Pierre Gervain, président de la Société des Marins, prononça en termes émus l'éloge du cher disparu qui avait été aussi vaillant chrétien que marin intrépide.

Naufrage. — Depuis le 15 janvier, le mauvais temps n'a pas trop éprouvé la navigation aux abords de nos îles. Il n'y a à signaler qu'un seul navire de perdu; encore est-il que cette perte ne paraît pas être définitive.

Le 16 janvier, la goëlette *S. B. Hirtle* (de Lunenbourg, Canada) jaugeant une centaine de tonnes, arrivait sur lest et devait être amenée au port par le « St-Pierre ». La remorque s'étant rompue à trois reprises, la goëlette, entraînée par la tempête et secouée par le ressac, est allée se jeter à la côte, vers la « Pointe-aux-canons ». Les avaries sont graves; on espère cependant pouvoir renflouer le bateau.

Nouvelles du port. — Au cours des trois premiers trimestres de l'année 1923, le port de St-Pierre a enregistré l'entrée de 15.404.650 kilos de morue, soit une augmentation de 2.375.556 kilos, comparativement à l'époque correspondante de l'année 1922.

La fabrication de l'huile de foie de morue, qui avait complètement cessé en 1922, a repris dans de bonnes conditions, permettant l'exportation de 18.210 kilos de ce produit.

La sortie des issues de morue (15.022 kilos), de capelans secs (42.254 kilos) et de flétans (4.360 kilos), est en progression considérable.

Seule, l'exportation des rogues (œufs de morue) a diminué au point de cesser presque complètement. Nos pêcheurs ne les recueillent plus; ils ne trouvent plus là, sans doute, un gain assez rémunérateur.

Le Pactole à St-Pierre. — Suivant la Fable, ce cours d'eau roulait des paillettes d'or; il possédait cette propriété depuis que le roi Midas, dont l'attouchement convertissait tout en or, s'y était baigné.

On comprend alors que le Pactole soit une source de richesses.

Or, s'il faut en croire le *Journal des Débats* (5. 1. 24), « ce fleuve traverse actuellement la petite colonie de St-Pierre et Miquelon. Ses eaux, baptisées whisky, cognac, champagne, mises en bouteilles, inondent l'Amérique sèche. Cinq cent mille caisses sont parties l'an dernier; le budget local se boucle avec douze millions d'excédent; le commerce général atteint, pour les neuf premiers mois de 1923, le chiffre de 176 millions; il est entré plus de mille navires dans le port ».

Fêtes des Catéchismes. — Jeudi, 14 février, à 5 h. du soir, plus de 400 enfants étaient rassemblés au théâtre du Foyer paroissial. C'était la fête dite des



Catéchismes.

Après le chant du cantique: « Je suis Chrétien », Monseigneur a proclamé les meilleures notes d'instruction religieuse obtenues par les élèves de l'école communale. A tous les lauréats est réservée une récompense.

Puis c'est une excursion au pays biblique: on admire, sur l'écran, des projections vivement coloriées.

C'est ensuite un voyage à Rome, si riche en monuments superbes et en ruines grandioses, Rome, la ville des souvenirs chrétiens.

Un bref commentaire permet à tout ce petit monde de mieux profiter de ces vues instructives.

Pour finir, des projections animées, des films de guerre — gracieusement octroyés par M. le Gouverneur.

Superbe !... Si ça recommençait !... [— Eh bien, oui, Chers petits, ça recommencera bientôt !



Une lettre du Pape.

« Je commandais alors, c'était en..., (le Commandant Marius chercha longtemps la date), un voilier qui faisait le fret du rhum des Antilles. J'avais un équipage d'une trentaine d'hommes environ, parmi lesquels un novice d'à peine dix-huit ans, un Breton, agile, nerveux et rieur, que j'avais hésité à embarquer, parce qu'il m'avait semblé au départ qu'il toussait un peu. Bah ! il se guérira à la mer... Et puis, il paraissait si désireux de travailler et de si franche allure que je m'étais décidé à le porter sur le rôle. Il ne guérit point et, pendant le trajet du retour, tomba même tout à fait malade. Il était devenu maigre et blanc comme cire; il dut se coucher et tous les jours j'allais le voir. Or, à l'une de mes visites, je compris qu'il était touché, car son regard avait, comme l'on dit, changé de sens. Un marin, en effet, a toujours l'œil vers le large, la vue au loin; lorsque la prunelle s'assombrit, semble perdre de sa force et ne plus briller que d'un petit feu — tourné vers le dedans — c'est que le marin est fichu. Ils meurent tous comme cela.

« J'appelle cela le regard qui se replie, l'œil égoïste. C'est signe de mort. Il en est de même quand ils commencent à parler de leur village et de leur mère; c'est que la vie les quitte et qu'instinctivement ils se défendent contre la fin avec des souvenirs du commencement. Mon Breton, lui aussi, se rendait compte, car brusquement il me dit, dans une plainte d'enfant, avec un accent de soumission qui semblait excuser sa défaillance: « Je sais que je vais mourir... Je veux me confesser... »

« — D'abord, tu n'es pas si malade que tu voudrais le faire croire, dis-je; et puis tu sais bien qu'il n'y a pas de curé à bord...»

« — Je veux, commandant, me confesser à vous, et c'est mon droit, ajoute-t-il, puisque le règlement (il dit: «la loi», dans son respect des hiérarchies maritimes) vous donne le droit des prêtres. Quand on m'aura enveloppé d'un pavillon et qu'avec une gueuse aux pieds on me fera basculer par-dessus bord, c'est bien vous que la loi forcera à dire, devant l'équipage assemblé,



la prière des morts. C'est vous qui devrez lire dans votre livre le *De Profundis*, et à cela vous serez obligé, car je connais la loi de la marine.. Vous voyez bien que vous êtes aussi le recteur du bord... et je veux me confesser.

« Vous devinez mon trouble. Qu'auriez-vous fait à ma place? Mes amis, je ne suis pas bigot, mais j'ai, comme l'on dit, ma religion à laquelle je tiens. Ursurper le rôle d'un prêtre, recevoir des confidences d'enfant (le pauvre, il ne devait pas en avoir lourd sur la conscience), faire le simulacre de les absoudre, jouer la comédie du sacrement, c'eût été sacrilège, et pas une seconde il ne me vint à l'esprit de me résoudre à cette supercherie. »

Ici le commandant Marius fit un grand geste, prenant l'horizon à témoin qu'il était trop honnête catholique pour tomber en semblable hérésie, et puis, tout son Midi naïf lui remontant à la gorge, il ajouta très bas:

— Cela m'eût sans doute à moi même porté malheur!

« D'autre part, refuser à ce malheureux qui se voyait mourir la suprême consolation à laquelle s'attachait sa foi mal instruite, lui dérober la douceur d'un trépas paisible, mes amis, quelle détresse! Après tout, quand j'aurais écouté ces pauvres aveux et esquisonné un geste de pardon, quelle faute auraïs je commise? Je ne l'ai pas fait, parce que j'estime qu'il ne faut pas jouer avec les choses de Dieu. Mais il me vint une idée qui me sembla tout concilier.

— Petit, lui dis-je, tu ne connais pas bien ton règlement. Pour qu'une confession faite en mer à un capitaine de navire soit valable, il faut qu'elle soit faite par écrit. Voici un crayon et du papier, écris là tes pêchés.

« Docile, le marin prit le crayon et, à demi soulevé sur son lit, en grandes lettres maladroites que les accès de toux ampliaient brutalement, il écrivit une page, trente lignes environ, pas plus, puis souriant, délivré, il me la tendit. Je pris cette liste des fautes d'un enfant et, sans la lire, la plaçais sur la table. Puis j'allai dans ma cabine chercher mon livre de messe. Devant le moribond attentif, je lus à haute voix la page qui s'était ouverte sous mes doigts: le *Credo*. Et quand j'eus fini ma lecture, je posai le livre sur la feuille de papier et déclarai, à voix très haute, de ma voix de commandement: « Moi Marius, capitaine de ce navire, je te « pardonne ». Notez que je n'ai pas dit: « Je t'absous » ! Mais enfin, j'étais libre de lui pardonner, à ce gosse! J'allai ensuite chercher l'officier en second et, tous deux devant le moribond, que l'apparat de notre office semblait ravir et flatter, comme une sorte de cérémonie réservée aux gradés, nous avons mis la feuille dans une enveloppe, que nous avons cachetée à la cire avec le sceau du bord.

« Deux jours après, nous avons jeté son petit cadavre à l'eau, avec les rites d'usage. Mon timonier, qui était économie, avait enveloppé le corps avec un pavillon tricolore, tout déteint par le soleil et les pluies. Je ne sais pourquoi, au dernier moment, je le fis remplacer par un pavillon neuf. « Toi, mon « petit, me dis-je, tu as droit à un pavillon qui n'aït jamais servi. « Les trois « couleurs vierges autour de toi et de ton cœur tout franc dans une enve- « loppe, cela va ensemble ! »

— Et le Pape?

— Attendez un peu. Arrivé à Bordeaux, je rendis mes « papiers », mon rôle au commissaire de l'inscription maritime, mes comptes à l'armement, et il ne resta plus sur ma table que la lettre cachetée. Je me dis: « Celle-là, je vais la porter à un curé, il pourra la lire, lui, et son absolution, pour tardive qu'elle soit, n'en sera pas moins profitable au petit. » Mais comme je suis de Carqueiranne, dans le Var, et non de Bordeaux, en Gironde, je ne



connaissais pas de curé en cette dernière ville. Au fait, je réfléchis qu'il valait mieux avoir affaire à l'amiral qu'au second maître et je m'en allais tout droit porter mon pli à l'archevêque. J'ai su depuis qu'il était en même temps cardinal. Croyez-vous qu'il n'a pas voulu ouvrir la lettre? Il a appelé cela un cas de conscience et m'a dit qu'il en écrirait à Rome. J'ai été très surpris, je l'avoue, et, pendant tout le temps de la visite, je n'ai pu m'en empêcher de me demander: «A quoi ça lui sert-il d'être archevêque, s'il n'a pas de pouvoir plus qu'un simple capitaine-marin?» Et puis, j'ai été étonné aussi de l'insistance qu'il mit à répéter, sur tous les tons, que j'étais un brave homme.

— Et le Pape ?

— Eh bien ! le voici, le Pape. A quelques mois de là, on m'a fait remettre une lettre qui était signée: Leo, PP. C'était le Pape qui me disait encore, en latin, que je m'étais conduit avec intelligence et zèle et m'annonçait que le novice était mort en bon chrétien, digne du séjour des élus.

— Vous l'avez, la lettre du Pape ?

— Bien sûr, chez moi, à Carqueiranne, encadrée, mais pas ici, bien entendu. Vous comprenez, à la mer, on n'est jamais sûr de rien... Des fois, elle pourrait se perdre... Ces choses-là, on les garde à terre, pour soi et pour les siens...»

Le commandant Marius se leva, alla dans la chambre de navigation consulter le «routier» et, avec une assurance cette fois toute professionnelle, déclara: « Demain, à deux heures, nous aurons les alizés. »

Pensées

Travailler le dimanche n'avance pas.
Faire la charité n'appauvrit pas.
Aller à la messe ne retarde pas.
Prendre le bien d'autrui n'enrichit pas !

Chronique de l'Ile-aux-Chiens.

DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1924

Ni baptême, ni sépulture à enregistrer depuis le dernier bulletin.

Mariage.— Ont reçu ce sacrement :

29 Janvier : Constant-Emile-Jean JUGAN et Jeanne Joséphine BOUVET.

Comme les années précédentes, Mgr le Préfet Apostolique a bien voulu venir présider la fête de l'Archiconfrérie de N. D. des Victoires, le dimanche 20 janvier. Dans son sermon, attentivement écouté, il a insisté sur l'éduca-



tion chrétienne des enfants.

Monseigneur a eu la joie de constater que l'accord parfait règne dans la paroisse de N. D. des Marins, et que tous les fidèles s'y donnent la main pour l'honneur de Notre-Dame et le bien commun. C'est sans doute ce qui l'a décidé à nous promettre pour bientôt les agréables et instructives distractions du cinéma à la salle de l'Etoile.

La Cloche de la Victoire et de la Paix. — Elle est arrivée le 11 février par le *Caid*. Sortie des ateliers Havard, de Villedieu (Manche), elle a 75 centimètres de diamètre et pèse 240 kilos, Elle a coûté 2410 fr., frêt non compris.

Elle est décorée de la Croix de Guerre, de l'image du Sacré-Cœur et de N.-D. de Lourdes; et elle porte les noms des enfants de la paroisse, morts pour la France.

Elle rappelle son futur baptême qui sera fait par Mgr Ch. Heitz, préfet apostolique, avec, pour parrain, l'amiral D. Gauchet et pour marraine, Mme Emilie Dufresne.

La cloche de la Victoire et de la Paix est offerte à l'Eglise paroissiale de N.-D. des Marins par la jeunesse du Groupe « Etoile ».

Outre les Oeuvres catholique de la Sainte - Enfance et de la Propagation de la Foi , il convient de citer comme Oeuvres paroissiales de l'Île:

1^e *La Société des Marins, avec 51 membres.*

2^e *Le Tiers-Ordre de St François*, établi par un missionnaire, le Père Edouard Lafitte. Ce vaillant est tombé au champ d'honneur en entraînant son bataillon à un assaut, la croix à la main.

3^e *La Confrérie des Mères Chrétiennes*, établie depuis l'arrivée de Mgr le Préfet Apostolique.

4^e *Le Patronage ou Cercle de l'Etoile.* C'est le groupe des Jeunes, organisateurs des fêtes qui sont données dans la salle paroissiale .

5^e *La Confrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie*, érigée le 16 Janvier 1917 et affiliée à l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires. Les chanteuses en sont les zélatrices.

Vendredi, 15 février. — Le Père Cardinal est arrivé dans la soirée, malgré le mauvais temps. On a débarqué plusieurs colis qui ont été portés à la salle paroissiale.

Il y a « du nouveau ». — Je vous crois ! On le saura dimanche, et au prochain numéro .



Bouquet de Nouvelles

Le Pape, ému de la détresse des populations riveraines de la Seine, à cause des récentes inondations, vient d'envoyer 50.000 fr. au Cardinal Dubois pour leur soulagement.

— « La France se trouve devant un Verdun financier, mais elle triomphera encore », déclare M. Willis Booth, président de la Chambre de Commerce internationale à Philadelphie.

— 18 Janvier. — S.S.Pie XI adresse au clergé et au peuple de France l'Encyclique *Maximam gravissimamque* autorisant, sans les imposer, les Associations diocésaines, et demandant paternellement qu'on en fasse l'essai. Cette lettre, admirable par sa clarté, sa fermeté, sa dignité, son esprit de bonté, sa hauteur de vue, revêt dans ses conclusions, un caractère profondément émouvant. Le Saint Père y condamne de nouveau les cultuelles rejetées par Pie XI, et y déclare ouvertement réprover les lois dites laïques « toutes les fois que par *laïcité* on entend un sentiment ou une intention contraires ou étrangers à Dieu ou à la religion. »

— Le 21 Janvier dernier, sur la proposition du Ministère des Affaires étrangères et de celui des Colonies, Mgr Le Roy, archevêque de Carie, Supérieur Général de la Congrégation du St- Esprit, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur. En lui conférant ce titre, le Gouvernement a voulu reconnaître les éminents services qu'il a rendus à la cause de l'influence française, dans nos colonies et à l'étranger, tant par lui que par la Congrégation dont il est le chef depuis 27 ans.

— *La loi du divorce.* — Elle exerce en France, de terribles ravages. En 1884, année où elle fut votée, il y avait 1.657 divorces. En 1913, on en comptait 16.080. En 1921, les statistiques en accusent plus de 32.000. — Triste!

— *Le prochain Congrès Eucharistique.* — Il s'ouvrira le 22 Juillet 1924, à Amsterdam. Le comité s'est adjoint deux nouveaux membres : le prince roumain Wladimir Ghika, récemment ordonné prêtre, et M. Martin Mauton, juge à la Cour d'appel de New York.

— Personne n'ignore le sort tragique du dirigeable « Dixmude » foudroyé, dit-on, et des 52 hommes de son équipage commandés par le lieutenant de vaisseau Jean-Joseph-Marie Duplessis de Grenédan, dont le corps a été retrouvé par des pêcheurs de Sciacca (Sicile) le 26 décembre.

L'héroïque commandant, père de trois enfants à l'âge de 32 ans, était un fervent chrétien. Il communiait, dit-on, chaque matin quand il était à terre. Ayant fait voeu, pendant une maladie de sa femme, d'aller à pied à Lourdes, il tint parole au lendemain de sa guérison, et fit en douze jours le chemin de Cuers-Pierrefeu à la grotte célèbre, soit 600 km. Il était du reste du nombre des brancardiers de Lourdes. Sa famille est digne de lui. Voici les dernières lignes de la note qu'elle adressait à toutes les personnes dont la sympathie



s'était associée à sa douleur : « La famille du Commandant du *Dixmude* remercie.... Elle demande à tous de ne pas oublier que les morts tombés pour la France, dans la paix comme dans la guerre, attendent deux choses des gens de cœur, en retour de leurs sacrifices : la prière pour eux et la continuation de leur œuvre pour le pays. »

Chronique de Miquelon.

DU 15 JANVIER AU 15 FÈVRIER

A reçu le *Saint Baptême*, le 9 février 1924: Augusta AUDOUX. Parrain: Louis Girardin; marraine: Georgette Audoux.

Est décédé dans la paix du Seigneur, le 25 janvier 1924:
Georges Lambert (41 ans).

Les gens de Miquelon sont comme les peuples heureux: ils n'ont pas d'histoire,— ou si peu !

C'est pour cela que les nouvelles de là-bas sont rares. Que voulez vous ? On est dans la mauvaise saison, où l'activité des paroissiens ne peut guère se produire au dehors.

Cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien. Dès à présent, on prépare la prochaine campagne de pêche, après l'examen minutieux et la réparation des doris, du moteur, de tout le matériel; on reconstruit la maison et ses dépendances; on donne un coup de main pour les travaux du voisin .

On a pensé à l'église: on y a fait des embellissements; on y a installé un nouveau système de chauffage -- à air chaud, cette fois.

On a pensé aussi au pasteur de la paroisse et aux religieuses, en les gratifiant d'appareils de chauffage dont la nécessité ne faisait de doute pour personne. Et tout cela montre que les paroissiens de Miquelon, représentés par le Conseil municipal, ont bon cœur, et savent le montrer à l'endroit de ceux qui sont là pour leur faire du bien.

La mauvaise saison laisse chaque année aux Miquelonnais quelques dououreux souvenirs .

A signaler aujourd'hui la disparition de la grande Croix de la dune. Cette Croix, érigée il y a quelque quarante ans, rappelait aux pêcheurs un gage de protection. Elle leur servait aussi de point de repère : en l'apercevant, il leur était facile de reconnaître leur position en haute mer.

Un furieux coup de vent l'a renversée. Mais le malheur sera réparé bientôt. Les Miquelonnais se sont concertés et ont préparé une autre croix; celle-ci sera mise en place au premier dégel, quand on pourra fixer en terre un piédestal en maçonnerie qui défiera les vents et les flots.



HOTEL LALANNE
QUAI DE LA RONCIÈRE
St-Pierre et Miquelon

Constant DAGORT

Commissions — Consignations
Liqueurs et Tabacs
Nouveautés, Epicerie — Gros et détail

Lespagnol Frères

QUAI DE LA RONCIÈRE
Saint-Pierre et Miquelon
Appareils de Chauffage en tous genres. Pose de prises d'eau. Spécialité d'installation de Salles de bains et de Cabinets inodores.

Comptoir Colonial G. Littaye et Cie

Magasin général — Gros et Détail —
Commission — Consignation
Alimentation — Liqueurs — Tissus —
Confections — Parfums — Fournitures en tous genres.

Boulangerie L. LEFRESNE

Fourniture de pain pour la Ville et les Navires — Pain de fantaisie — Ouvert à toute heure,

Visitez le «New-York Store»
MODES et NOUVEAUTÉS.

Marchandises nouvelles par tous les courriers.

E. A. SIRE, rue Sadi-Carnot
Commissions - Consignations

Agence de la Maison Robinson Export
« des Liqueurs « Labbé François »
« de Dunville Whisky
« de Cognac Audouin frères et Cie
« de Vins Ducasse

Mme Laborde-Girardin, St-Pierre
Confection de Chapeaux pour dames

C.P. Chartier Cie, St-Pierre
VINS ET SPIRITUEUX

Pierre Olaïsola

MENUISERIE — QUINCAILLERIE
Tissus - Draperies - Laines en tous genres.
St-Pierre

Aug. Fontaine, St-Pierre

Draperies - Chaussures - Conserves alimentaires - Boissons.
Gros et Détail

Louis Hardy Legranvillais, St-Pierre

AGENT Impérial Oil Limited
Great West Wine Cie
Collin et Bourrisset Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie Reims — Champagnes
Fournier — Demars de Bourges —
Liqueurs.

Folquet Frères

Agents Champagne « Heidsieck » monopole — Ship brokers — Importateurs de toutes les marques de Whiskies et de Liqueurs.
St-Pierre

J. Nicolas, St-Pierre Miquelon

Vins et Liqueurs — Alimentation — Articles de fumeurs — Sacs et papiers d'emballage — Agent des Cigarettes Nationales

PÊCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions — Consignations
Denrées — Vins et Spiritueux

ST-PIERRE DISTRIBUTING C°

William MILLER, Représentant
St-Pierre

**O. Lechevallier et Cie**

St-Pierre-Miquelon

Commissions — Consignations
Liqueurs et Tabacs — Champagne
Cognac et Whisky.**LÉON BRIAND**Vins de Bordeaux blanc et rouge, en
barriques, demi-barriques, - Caisses-
St-Emilion - Sauternes - Haut-Barsac
etc.
St-Pierre**C. P. Chartier**Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes. -- St Pierre**LUCIEN RHOMER****Confiserie—Pâtisserie**
Ouvert tous les jours**Morue Française et Sécheries
de Fécamp. — St-Pierre**

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes — Vins
Spiritueux — Cognac — Whisky.**PIERRE COGNY, rue Borda**Epicerie — Liqueurs — Légumes
Articles divers**American House****Vins et Spiritueux.**
Quai de la Roncière.**Madame Vve Baily**Modes - Nouveautés - Chapeaux
Soieries - Fourrures - Parfums.

Imp. du « Foyer Paroissial » . -- Le Gérant: J. Veyer.

Auguste DérouetConstructeur de Navires, Breveté
Entrepreneur en tous genres
St-Pierre et Miquelon**Louis Legentil****Représentant en
Vins de Bordeaux**
St-Pierre et Miquelon**J-B. Légasse**Agent : « Commercial Union
Assurance »
St-Pierre et Miquelon**La Banque Canadienne de Commerce**Capital versé : 20.000.000 dollars
Fonds de réserve 20.000.000 dollars
Affaires de Banque en général**ALBERT BRIAND**Epicerie - Mercerie - Quincaillerie
Rue de la Poudrière
St-Pierre et Miquelon**Hôtel Robert****Quai de la République**
St-Pierre et Miquelon**La Morue Française
& Sécheries de Fécamp**ARMEMENT A LA GRANDE PÊCHE
et au Long Cours
Service Postal entre St-Pierre et le
Canada.

Approvisionnements Généraux